

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%
Code du produit	: Non disponible.
Autres moyens d'identification	: Non disponible.
Type de produit	: Liquide.
<u>Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées</u>	
Utilisations identifiées	: Solvant organique d'usage général.
Fabricant/fournisseur	: CHAPTEC Inc. 470 avenue Laurendeau Montréal-Est, QC Canada H1B-5M2 Tel: +1-514-498-3620
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CANUTEC: +1-613-996-6666 or *666 (cellulaire) CENTRE ANTI-POISON (800) 463-5060 24/7

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) - Catégorie 3
--	---

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	: Danger
-------------------------	----------

Mentions de danger	: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H311 + H331 - Toxique par contact cutané ou par inhalation. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer la somnolence, confusion et vertiges.
--------------------	--

Conseils de prudence Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. P210 - Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P260 - Ne pas respirer les vapeurs.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mise à la terre et matériel classé anti déflagrant.

Intervention	: P308 + P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340 + P311 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si des symptômes persistent. P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche. P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.
--------------	--

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 2. Identification des dangers

P302 + P361+P364 + P352 + P312 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

: P405 - Garder sous clef et endroit ventilé.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange.

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Alcool isopropylique	60-80	67-63-0

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à la RPD modifiée en avril 2018.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessairesContact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin.

Inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 4. Premiers soins

Ingestion :

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation, effet sur système nerveux central, hypotension, arrêt respiratoire.
- Contact avec la peau** : Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion, peu toxique. En grande quantité: confusion, rougeur du visage, pression sanguine faible, trouble du rythme cardiaque

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation sévère et douleur démesurée par rapport au degré d'irritation
larmolement rougeur
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation
rougeur
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peu toxique. Peut causer des effets sur le système nerveux central, comme un mal de tête, des nausées, un étourdissement, douleur abdominale, une confusion et un gêne respiratoire. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésions; toutefois l'ingestion de quantités plus grandes pourrait causer des lésions. Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: rougeur du visage, pression sanguine faible, rythme cardiaque irrégulier.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Les cas d'intoxication grave peuvent nécessiter une hémodialyse.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse. Pas de jet direct sur la zone.
- Agents extincteurs inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau ou d'extincteurs d'incendie à base d'eau qui pourrait propager le feu.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit	: Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La flamme du produit est invisible.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation d'air et la présence d'autres matières.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et la tenue complète d'intervention. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences »
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
--------------------	---

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologuée fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Endroit frais et ventilé, pas de sources de chaleur ou d'ignition à proximité. Des peroxydes peuvent se former au contact de l'air. Les peroxydes peuvent être explosifs, durée de vie en baril = 20 mois.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'ignition Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Alcool isopropylique	CA Alberta Provincial (Canada). 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 492 mg/m ³ 8 heures. OEL British Columbia Provincial (Canada). STEL: 400 ppm TWA 200 ppm CA Ontario Provincial (Canada). STEL: 400 ppm TWA 400 ppm OEL Québec Provincial (Canada). TWA: 400 ppm / 985 mg/m ³ STEL: 1230 mg/m ³ Danger immédiat pour la vie DIVS: 2000 ppm Limite d'exposition de l'ACGIH STEL: 400 ppm TLV-TWA: 200 ppm

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifié que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

: Liquide.

Couleur

: Incolore.

Odeur

: Alcool.

Seuil olfactif

: Non disponible.

pH

: Non disponible.

Point de fusion

: - 89°C / -128 °F

Point d'ébullition

: 82°C / 180 °F

Point d'éclair

: Vase clos: 12°C (53.6°F) [Tagliabue.] ASTM D56

Taux d'évaporation

: 1.5 (Acétate de butyle. = 1)

Inflammabilité (solides et gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Seuil minimal: 2.0%
Seuil maximal: 12%

Tension de vapeur

: 3 mm Hg @ 20 °C (68 °F).

Densité de vapeur

: 2.1

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Densité relative	: 0.88 @ 20°C (68 °F).
Solubilité	: Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: 425°C / 797°F)
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamic 2.4 mPa/s @ 20°C
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Stable.
Stabilité chimique	: Le produit est stable
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Se décompose à température élevée, évité source d'ignition.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : acide fort, aldéhyde, halogène et organohalogène.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. La polymérisation ne se produira pas.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiquesToxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Dosage
Alcool isopropylique	LC50 Inhalation Vapeur	Rat	72600 mg/m ³	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	4059 mg/kg	-
	LD50 Orale	Rat	1870 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Il n'existe aucune donnée disponible.

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 11. Données toxicologiques

Tératogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique-

Nom	Catégorie	Organes cibles
Alcool isopropylique	Catégorie 3	Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

**Renseignements sur les
voies d'exposition
probables**

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé**Contact avec les yeux**

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Nocif par inhalation, effet sur système nerveux central, hypotension, arrêt respiratoire.

Contact avec la peau

: Toxique par contact cutané. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion, peu toxique. En grande quantité: confusion, rougeur du visage, pression sanguine faible, trouble du rythme cardiaque

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**Contact avec les yeux**

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation sévère et douleur démesurée par rapport au degré d'irritation
larmolement rougeur

Inhalation

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :
irritation
rougeur

Ingestion

: Nocif en cas d'ingestion. Peu toxique. Peut causer des effets sur le système nerveux central, comme un mal de tête, des nausées, un étourdissement, douleur abdominale, une confusion et un gêne respiratoire. Les petites quantités ingérées par suite de manipulation normale ne devraient pas causer de lésions; toutefois l'ingestion de quantités plus grandes pourrait causer des lésions. Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: rougeur du visage, pression sanguine faible, rythme cardiaque irrégulier.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiquesterme Exposition de courte durée**Effets immédiats possibles**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles

: Confusion, nausée, étourdissement.

Exposition de longue durée**Effets immédiats possibles**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé**Généralités**

: Aucun effet important ou danger critique connu.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 11. Données toxicologiques

Cancérogénicité	: CIRC: Groupe 1 et 3
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Tératogène, chez animaux.
Effets sur le développement	: Perte de poids pour fœtus animal
Effets sur la fertilité	: Effet mutagène positif et négatif pour cellule in vitro.

Valeurs numériques de toxicitéEstimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
Orale	1.870 mg/kg
Cutané	4059 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool isopropylique	Aiguë CE50 1000 mg/L Eau douce Aiguë CE50 1000 mg/L Eau douce Aiguë CL50 11130 mg/l Eau de mer CL50 1400000 µg/l Eau douce Aiguë EC50 13299 mg/L Eau de mer Aiguë CL50 212500 µg/l Eau douce Chronique NOEC 2400 µg/l Eau douce Chronique NOEC 75.6 mg/L Eau douce	Algues - Desmodesmus Algues - Desmodesmus Poisson - Pimephale Promélas Poisson - Pimephale Promélas Crustacés - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas Crustacé - Daphnia magna Algues - Desmodesmus	72 heures 96 heures 96 heures 96 heures 48 heures 96 heures 48 heures 96 heures

Persistance et dégradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Alcool isopropylique	ND	ND	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN1219	UN1219	UN1219
Désignation officielle de transport de l'ONU	ISOPROPANOL	ISOPROPANOL	ISOPROPANOL
Classe de danger relative au transport	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD

: Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.18-2.19 (Classe 3).

IMDG

: **Urgences** F-E, S-D

Guide des mesures d'urgence (GMU)

: 131

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- Inventaire du Canada (DSL NDSL)** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- NRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés : Alcool isopropylique
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié

Section 16. Autres informations

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (EXPOSITION UNIQUE) - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Jugement expert Jugement expert Sur la base de données d'essais Sur la base de données d'essais

Historique

- Date d'édition** : 10-10-2021
- Date de publication précédente** : Non applicable
- Version** : 3
- Élaborée par** : ChapTec
- Légende des abréviations** :
- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 - FBC = Facteur de bioconcentration
 - SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - IATA = Association internationale du transport aérien
 - CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 - code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 - LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 - MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 - NU = Nations Unies
 - RPD = Règlement sur les produits dangereux

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.